

Toute l'actualité de votre commune

AUTOMNE 2025

LA ROMAGNE

le FLASH infos

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL

P2

VIE ASSOCIATIVE

FLASH

P9

INFOS DIVERSES

FLASH

P12

LA MAIRIE INFORME

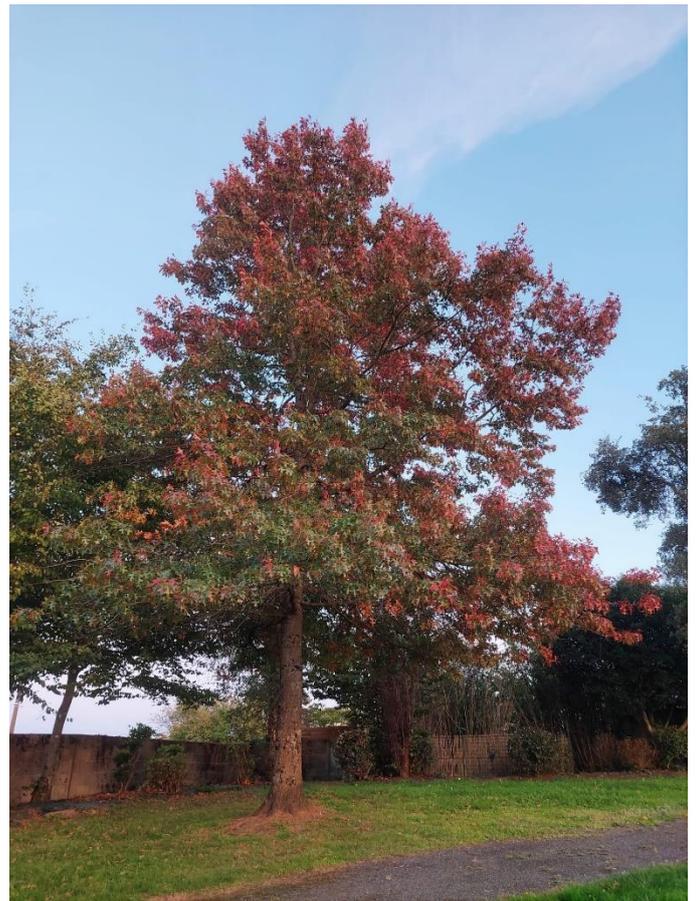
FLASH

P14

Agenda

FLASH

P15





■ CONSEIL DU 10 juin 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – OBJET : Aménagement d'un parking et construction d'ombrières photovoltaïques

a/ Marchés de travaux

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 6 juillet 2023, décidé de confier la maîtrise d'œuvre du dossier d'aménagement du parking des écoliers et la construction d'ombrières au cabinet PEP'S Architecture de Carquefou.

Le 25 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'approuver l'avant-projet présenté par l'architecte, de déposer le permis de construire et de lancer la procédure de consultation.

L'avis de procédure adaptée est paru dans les éditions du Courrier de l'Ouest et Ouest-France du 10 mai 2025.

La date limite de remise des plis était fixée au mercredi 28 mai 2025 à 12 heures.

Le marché est scindé en deux lots distincts, à savoir :

Lot n° 1 VRD – TERRASSEMENTS

Lot n° 2 OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Suite à la réception des offres, des demandes de précisions ont été transmises à l'ensemble des candidats ayant soumissionné au lot n° 1 (VRD – TERRASSEMENTS) afin de pouvoir avoir des éléments techniques comparables.

Après analyse effectuée par le cabinet PEP'S Architecture, le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise SARL BOUCHET Francis et Fils de Vezins pour un montant de 127.734,10 euros HT.

Compte-tenu du manque d'informations et d'éléments de comparaison techniques et financiers, l'attribution du lot n° 2 relative à la construction d'ombrières photovoltaïques est reportée à la réunion de conseil municipal du 27 juin 2025.

b/ Suppression du candélabre

Le conseil municipal décide de confier des travaux de suppression du candélabre situé place des Ecoliers au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire. Le coût approximatif de ces travaux s'élève à environ 1.500 euros.

2– Maison 70 rue Nationale

La commune de La Romagne est propriétaire d'une maison d'habitation, située au 70 rue Nationale. Ce logement est actuellement inoccupé.

Avant de remettre le bien en location, il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation, notamment les menuiseries ainsi que les peintures.

a/ Remplacement des menuiseries

Une consultation a été lancée. Le résultat de cette consultation est le suivant :

Entreprise	Montant TTC
Menuiserie PEAU	18.163,63 €
EIRL Tony MERIEAU	16.604,06 €
Menuiserie TRICOIRE	16.148,28 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux de remplacement de menuiseries à l'entreprise TRICOIRE, pour un montant de 16.148,28 euros TTC.

b/ Réfection des peintures

Une consultation a été lancée. Le résultat de cette consultation est le suivant :

Entreprise	Montant TTC
REDUREAU DESIGN	20.058,14 €
FONTENEAU Décors	22.580,21 €
Sarl MIKA	23.513,10 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les travaux de peintures intérieures à l'entreprise REDUREAU DESIGN, pour un montant de 20.058,14 euros TTC

■ CONSEIL DU 27 juin 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

Ajout d'un point en 6 bis – Motion contre la volonté éventuelle du gouvernement de rendre les Centres Communaux d'Action Sociale facultatifs.

1 – Parking des Ecoliers – Attribution du lot n° 2 Ombrières photovoltaïques

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 6 juillet 2023, décidé de confier la maîtrise d'œuvre du dossier d'aménagement du parking des écoliers et la construction d'ombrières au cabinet PEP'S Architecture de Carquefou.

Le 25 octobre 2024, le conseil municipal a décidé d'approuver l'avant-projet présenté par l'architecte, de déposer le permis de construire et de lancer la procédure de consultation.

L'avis de procédure adaptée est paru dans les éditions du Courrier de l'Ouest et Ouest-France du 10 mai 2025.

La date limite de remise des plis était fixée au mercredi 28 mai 2025 à 12 heures.

Le marché est scindé en deux lots distincts, à savoir :

Lot n° 1 VRD – TERRASSEMENTS

Lot n° 2 OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 10 juin dernier de confier à l'entreprise SARL BOUCHET Francis et Fils de Veziens, le marché relatif au lot n° 1 (VRD – TERRASSEMENTS) pour un montant de 127.734,10 euros HT.

Suite à la réception des offres relatives au lot n° 2 (Construction d'ombrières photovoltaïques), des demandes de précisions ont été transmises à l'ensemble des candidats ayant soumissionné afin de pouvoir disposer d'éléments techniques comparables.

Après analyse effectuée par le cabinet PEP'S Architecture, le conseil municipal, a décidé de retenir la société ENERGIE DE LOIRE pour un montant de 246.300,00 euros HT.

L'énergie produite grâce aux ombrières sera revendue totalement.

Le montant global des travaux (lot 1 VRD et lot 2 Ombrières photovoltaïques) s'élève donc à 374.034,10 euros HT.

2 – Modification du règlement des salles

Chaque salle communale dispose d'un règlement d'utilisation spécifique reprenant les conditions générales, les conditions de réservation, des éléments sur la tarification, la sécurité, ainsi que sur la responsabilité des locataires.

Certains règlements n'ont pas été revus depuis plusieurs années. Certains éléments sont devenus caduques.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier lesdits règlements avec notamment les changements suivants :

. Ainsi, pour l'ensemble des salles communales, l'acompte versé par les locataires sera dorénavant fixé à 50 % pour tous (particuliers, entreprises ou associations).

. Une mention relative à l'interdiction de tirer des feux d'artifice, de faire du feu en intérieur ou extérieur des salles, de procéder à des lâchers de lanternes célestes, figure dans l'ensemble des règlements. En cas de non-respect de cette clause, les locataires se verront contraints de verser à la commune, la somme de 500 euros.

. En ce qui concerne l'Espace Galerne, les locataires sont tenus de rendre les clés à une date fixée d'un commun accord. Lors de la remise des clés, la salle doit être libre de tout objet personnel et nettoyée. En cas de non-respect de ces consignes, une journée de location supplémentaire sera facturée aux locataires.

3 – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) – Avis de la commune

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 18 septembre 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération a été prescrite.

Le projet de PLUi-H a été élaboré en prenant appui sur le diagnostic et sur l'état initial de l'environnement, finalisé en octobre 2020, qui a mis en exergue les constats, les enjeux et les défis du territoire. Cet état des lieux a permis de déterminer le parti d'aménagement retenu pour les prochaines années, traduit par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Un débat sur les orientations générales du PADD a ainsi eu lieu au sein des conseils municipaux de l'ensemble des communes membres de Cholet Agglomération et lors du Conseil de Communauté du 17 février 2025.

Le projet de PLUi-H propose une organisation spatiale en définissant quatre niveaux : pôles d'attractivité, centralités relais, communes de proximité et autres communes, en compatibilité avec l'armature établie par le SCoT. Ce maillage territorial structuré prend en compte la diversité du territoire et sert d'appui à la définition des perspectives de développement.

Dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le PLUi-H se donne comme ambition de concilier la poursuite du développement économique du territoire, tout en apportant des réponses favorables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans un cadre de vie qualitatif. Cette ambition se décline dans les trois axes du PADD :

. Maintenir Cholet Agglomération comme 2^{ème} bassin industriel des Pays de la Loire

. Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

. Renforcer la qualité de vie des Choletais

Ces orientations sont ensuite traduites dans l'ensemble des pièces réglementaires.



Le projet de PLUi-H 2021-2041 a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

La commune de La Romagne a été associée à l'ensemble des travaux d'élaboration du PLUi-H.

Le conseil municipal décide par 16 voix « Pour » et 2 abstentions d'émettre un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter à la délibération d'approbation, une motion demandant à Cholet Agglomération, de réfléchir à une OAP (Orientation d'Aménagement Particulière) afin de prévoir une possibilité aux communes d'aménager des liaisons douces. En ce qui concerne la commune de La Romagne, le souhait pourrait être de réaliser une liaison douce en bordure de Moine.

4 - Acquisition d'une tondeuse et d'un robot de tonte

Compte-tenu des nombreuses réparations effectuées sur la tondeuse actuelle, il a été envisagé de procéder à son remplacement. Après consultation et essai, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir la société Motoculture Valletaise pour l'acquisition d'une tondeuse Ariens Zénith 60, largeur de coupe 152 cm, avec un kit mulching et un plateau de transport avec ridelles et rampes alu, le tout pour 16.300 euros TTC.

Afin d'alléger la charge de travail en matière de tonte de pelouse, le conseil municipal décide également d'acquérir un robot de tonte avec une station au sein du parc de la mairie, auprès de la société Motoculture Valletaise, au prix de 5.413,13 euros TTC.

5 - Créance admise en non-valeur

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un titre de recettes a été émis en 2018 suite à la réservation de l'Espace Galerne pour un concert prévu le 10 novembre 2018. Les organisateurs avaient versé l'acompte. Leur manifestation a été annulée trop tardivement (2 novembre). Ils étaient donc redevables du solde soit 441 euros. Ils n'ont versé au Trésor Public qu'un montant de 32,92 euros. Le solde de la créance s'élève donc à 408,08 euros. Un courrier explicatif a été envoyé aux organisateurs. Le Trésor Public a également mené des démarches de recouvrement qui sont restées vaines.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de la somme de 408,08 euros.

6 bis – Motion contre la volonté éventuelle du gouvernement de rendre les Centres Communaux d'Action Sociale facultatifs

Le Gouvernement réfléchit sur une proposition de loi visant à rendre dans les communes de plus de 1.500 habitants, les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale) facultatifs.

Les C.C.A.S. sont composés de manière égale entre des élus issus du conseil municipal et des personnes privées communales. Les dossiers présentés à ces instances restent confidentiels et permettent à des personnes rencontrant des difficultés de pouvoir être accompagnées et soutenues.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une motion contre cette volonté du gouvernement de rendre les Centres Communaux d'Action Sociale facultatifs.

7 – Questions et informations diverses

a/ DIA 18 chemin du Bouchot

Il s'agit de la vente d'un terrain situé 18 chemin du Bouchot, cadastré AD 327, d'une superficie de 409 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

b/ DIA 46 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'un terrain situé 46 rue de Bel-Air cadastré AB 162, d'une superficie totale de 933 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

c/ Fourmis

De nombreux signalements de fourmis présentes sur la commune sont parvenus en mairie. La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire a constaté qu'il s'agissait de fourmis invasives. Une réunion publique sera organisée sur la commune à l'automne avec un traitement collectif. Une information sur le flash infos va paraître.

■ CONSEIL DU 29 août 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – Construction d'un city-park – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 24 janvier 2025, de lancer le projet d'installation d'un city-park au-dessus des terrains de foot.

La commune a sollicité le cabinet PEP'S Architecture pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission consiste à l'établissement des plans, d'une notice descriptive des travaux avec estimatif, du dossier de consultation des entreprises avec le planning d'intervention, l'analyse des offres, la préparation des marchés de travaux, le suivi global du chantier (partie administrative et technique), et la réception du chantier.

Cette mission s'élève à 5.700 euros HT.

2 – Travaux d'aménagement dans le cadre des travaux Eaux Usées-Eaux Pluviales menés par Cholet Agglomération

Après les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sur la rue de Bel-Air, rue des Hortensias et rue des Sports, Cholet Agglomération a décidé de poursuivre les travaux sur la commune de La Romagne.

Ainsi la mise en séparatif de ces deux réseaux sera effectuée sur le reste de la rue de Bel-Air, le haut de la rue Nationale (de la rue de Bel-Air au rond-point de l'océan), la rue des Genêts, la rue des Eglantiers, la rue de Beauséjour, la rue des Mésanges, la rue des Alouettes.

Cholet Agglomération propose à la commune d'aménager le reste de la rue de Bel-Air avec une répartition du coût entre Cholet Agglomération et la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser, en concertation avec Cholet Agglomération, les travaux d'aménagement de la rue de Bel-Air, depuis le carrefour de la rue Nationale jusqu'aux travaux déjà réalisés sur cette rue.

3 – Aménagement d'accès à la maison médicale et à la pharmacie

Le 1er juillet, la commune a sollicité l'Agence Technique Départementale de Beaupréau pour étudier la faisabilité de la sécurisation de l'accès au pôle santé situé 3 bis rue Nationale.

L'accès au pôle santé se situe en face d'un passage piéton entouré de marquage résine et de balises. Ces aménagements existants ne permettent pas aux usagers venant de La Séguinière d'identifier correctement l'accès.

Ils y accèdent soit :

- en sens interdit depuis la voie de sortie,
 - en franchissant la ligne continue entourant le marquage résine de la rue Nationale pour éviter les balises du passage piéton ouest.
- Ce principe d'accès est également en contradiction avec la voie de tourne-à-gauche vers un lotissement.

Une présentation de l'aménagement proposé par l'Agence Technique Départementale a été présentée.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe d'aménagement.

Une demande de subvention au titre des amendes de police sera déposée. La dotation pourrait s'élever à 20 % du montant HT des travaux éligibles.

4 – Avenant n° 1 à la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, signée en 2024, par Cholet Agglomération, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales, est un document cadre qui définit les enjeux et les priorités d'action sur le territoire dans les champs de compétences des collectivités signataires, partagés avec la CAF. Au-delà du plan d'action, la convention précise les équipements qui bénéficient d'un financement de la part des collectivités au titre de leurs compétences.

En 2025, la prise en compte de l'activité de la Ludothèque du Choletais, le changement de gestionnaire pour l'activité 8-11 ans pour le territoire du Vihierois et le rattachement de Loisirs Pluriel (Cholet) à l'ADAPEI LA entraîne une modification de ces équipements, sans conséquence sur le reste des engagements pris dans la Convention Territoriale Globale.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature de l'avenant n° 1 à la Convention Territoriale Globale.

5 – Avenant n° 1 à la Convention de Coopération intercommunale – Cadre des missions des chargés de coopération sectorielle

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 (CTG), les élus ont défini des moyens humains visant à coordonner la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle intercommunale et sectorielle par la conclusion d'une convention de coopération intercommunale.

Cette dernière vient ainsi préciser le déploiement des chargés de coopération sectorielle sur le territoire de l'Agglomération, leurs missions et leur mode de financement.

Compte-tenu de la mutualisation du personnel entre Cholet Agglomération et la Ville de Cholet, il s'avère nécessaire d'apporter des compléments d'information pour permettre la bonne mise en œuvre de l'équilibre financier initialement prévu.

Les communes de l'Agglomération ont convenu que les coûts des postes des chargés de coopération seraient lissés et répartis à la charge des communes en fonction de leur nombre d'habitants.

Les communes se répartissent 40 % des coûts selon leur population sauf la Ville de Cholet, pour qui la charge est plafonnée à 1/5ème des coûts totaux à la charge des communes, afin de maintenir un équilibre dans la répartition des coûts entre communes.

Dès lors, l'avenant n° 1 vient préciser :

- la double fonction de la Ville de Cholet dans cette convention, identifiée en tant que :



- co-financeur des postes de chargés de coopération sectorielle, au même titre que les autres communes du territoire communautaire,
 - employeur fonctionnel d'un chargé de coopération sectorielle.
- . le calendrier de versement du financement en année N+1, en raison des mécanismes de facturation liés à la mutualisation.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n° 1.

6 – Soutien à l'installation en Maison d'Assistants Maternels (MAM)

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028, vu les enjeux de diversité de l'offre d'accueil petite enfance pour le territoire et pour le soutien des professionnels du secteur, les communes volontaires de l'Agglomération ont défini un appel à projet visant à soutenir l'installation d'assistants maternels en association dans le but de créer des « Maisons d'Assistants Maternels » (MAM).

Ce soutien consiste à apporter une subvention ponctuelle à une association d'Assistants Maternels présentant un projet de MAM répondant aux critères établis dans l'appel à projet. Les projets présentés pourraient ainsi bénéficier d'une aide allant jusqu'à 4.000 €, versé une fois et permettant de financer les travaux de rénovation ou d'aménagement propices à l'activité, l'acquisition de matériel de puériculture ou d'électroménager. Cette aide est calculée dans la limite de 80 % des coûts restant à charge après déduction de l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire (CAF). En contrepartie, les assistants maternels s'engagent à privilégier l'accueil d'enfant de la commune, à participer aux animations du Relais Petite Enfance et à faciliter l'accueil occasionnel. Le projet devra également spécifier la place donnée aux parents au sein de la structure.

En cas de cessation de l'activité avant la fin de la 3ème année de la structure, l'aide devra être remboursée proportionnellement au temps restant.

Ce soutien est optionnel mais oblige la commune à verser l'aide à chaque demande. Il manque des assistants maternels sur la commune.

Même si la commune ne signe pas ce soutien, elle aurait toujours la possibilité de verser une aide en cas d'installation d'une maison d'assistants maternels.

Le conseil municipal décide par 4 « pour », 5 abstentions et 9 « contre » de ne pas soutenir l'aide systématique de soutien à l'installation de Maison d'Assistants Maternels.

7 – Mise en place d'une stratégie legs, donations et assurances-vie en faveur de la commune

L'Association des Maires de France (AMF) de Maine-et-Loire s'est engagée pour proposer une solution de diversification des ressources communales par la mise en place du dispositif « Legs&Moi » déployé par la société à mission COM&SENS TERRITOIRES. Ce dispositif mutualisé, qui a été validé par le Conseil d'Administration de l'AMF 49, permet aux communes à moyen et long terme d'accroître les ressources, d'augmenter leurs capacités d'investissement et ainsi de favoriser le développement et l'attractivité du territoire.

L'offre est gratuite du fait de l'adhésion de la commune à l'AMF 49.

Les legs en France sont en forte augmentation.

Ce dispositif permet de relier les besoins de transmission de patrimoine de potentiels donateurs avec la proximité de leur commune. De plus, les legs sont exonérés de droits de mutation dès lors qu'ils sont destinés aux Régions, Départements ou Communes pour être affectés à des activités non lucratives.

Beaucoup d'administrés ignorent la possibilité d'adresser un legs, une donation ou une assurance-vie à sa commune en exemption de droits de mutation, alors que la plupart d'entre eux connaissent cette possibilité pour une fondation, une association reconnue d'utilité publique ou une association culturelle. Pourquoi ? Car ces dernières communiquent depuis 50 ans auprès de futurs donateurs, et les accompagnent individuellement humainement et juridiquement quand ils leur demandent conseil.

Le dispositif permet d'informer juridiquement et éthiquement les communes, de mettre à leur disposition une communication d'information, de permettre à la commune de bénéficier de conseils afin de pouvoir accompagner les éventuels donateurs dans leurs démarches.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à ce dispositif.

Une ou deux personnes (élu ou agent) seront invitées à :

- Une formation initiale des fondamentaux délivrée en présentiel le jeudi 25 septembre de 9h à 16h30 à la Maison des Maires, 9 rue du Clon 49000 ANGERS
- Une formation éthique (rédaction de la charte éthique) en visio – mardi 30 septembre 2025 de 17h à 19h

8 – SIEML – Réforme statutaire

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, au cours de sa séance du 24 juin 2025, a adopté une réforme statutaire dont les deux objectifs principaux sont de :

- Clarifier et moderniser la présentation des compétences élargies du SIEML,
- Préciser et actualiser certaines règles de la gouvernance territorialisée

Un examen plus approfondi de cette réforme est nécessaire. La question est donc reportée à la réunion de conseil de septembre.

9 – Demande de mise à disposition de l'Espace Galerne par Lourdes Cancer Espérance

L'association Lourdes Cancer Espérance, qui a son siège social à La Romagne, et dont le président est M. Gervais Bayart, souhaite organiser le dimanche 15 novembre 2026 à l'Espace Galerne un rassemblement à l'occasion de la journée d'amitié départementale de l'association.

L'association demande la gratuité de la location de l'Espace Galerne (945 euros).

Le conseil municipal décide d'appliquer la réduction du forfait association (505 euros) et de prendre en charge le solde du montant de la location sur la ligne des subventions caritatives du budget 2026, ce qui représente 440 euros.

10 – Réfection de chaussée rue des Venelles

A la demande de la commune, la société Bouchet Vezins a établi un devis relatif à la réfection des Venelles.

Les travaux de la partie, depuis la rue du Commerce jusqu'au fond de la venelle, s'élèvent à 10.058 euros HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

11 – Reprise de l'activité du guichet postal

Depuis de nombreux mois, la Poste sollicite la commune pour la reprise de l'activité du guichet postal.

Cette activité a été proposée aux commerçants locaux mais n'a pas abouti.

Actuellement, La Poste recense 10 passages par jour, ce qui représente environ 24 minutes.

La Poste propose à la commune le versement de 1.200 euros par mois au titre de la prise en charge de ce service, ainsi que 3.000 euros correspondant au temps de formation des employés. Le Département, quant à lui, est susceptible de verser une aide pour pallier aux travaux d'aménagement des locaux.

Considérant qu'il est important pour la commune de conserver ce service destiné à la population, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reprendre le service du guichet postal à son actif.

La mairie fixera librement les horaires d'ouverture. Le service sera assuré par le personnel administratif actuel.

La date de reprise n'est pas fixée pour l'instant car des travaux devront avoir lieu en amont ainsi que la formation du personnel.

12 - Questions et informations diverses

a/ DIA 5 rue des Genêts

Il s'agit de la vente d'une maison située 5 rue des Genêts cadastré AA 394, d'une superficie de 467 m².

Madame le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption

■ CONSEIL DU 26 septembre 2025

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 – SIEML – Réforme statutaire

Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Maine-et-Loire) a été créé en 1925. De nombreuses modifications sont intervenues depuis, le transformant notamment en Syndicat intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire.

Ce syndicat dispose de plusieurs compétences en matière d'énergies.

La réforme des statuts a pour principal objectif de les rendre plus lisibles et mieux adaptés.

Deux grands volets composent les statuts :

a/ un volet compétences

b/ un volet gouvernance

Au sujet des compétences :

Les activités du SIEML s'articulent autour de 13 domaines d'intervention :

- . Distribution électrique (compétence obligatoire)
- . Distribution de gaz
- . Distribution de chaleur et de froid
- . Eclairage Public
- . Réseaux d'objets connectés
- . Géodata, SIG (système d'information géographique) et PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)
- . Infrastructures de communications électroniques
- . Sobriété et efficacité
- . Infrastructures de mobilité durable
- . Production d'EnR (Energies renouvelables)
- . Conseil, ingénierie et stratégie énergétique
- . Planification énergétique et urbanisme
- . Communication

La distribution électrique représente une compétence obligatoire. Certains domaines d'intervention restent optionnels ou subsidiaires.

La commune de La Romagne a décidé de transférer au syndicat la distribution d'électricité mais également de manière optionnelle la distribution de gaz, l'éclairage public ainsi que les infrastructures de mobilité durable au travers notamment de l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Au sujet de la gouvernance, les statuts précisent les modalités de désignation des représentants siégeant au sein du syndicat. Actuellement un conseiller titulaire (Laurent GAUDRY) et un conseiller suppléant (Guillaume BRIN) représentent la commune. Il n'y aura pas de changement pour la commune de La Romagne à ce sujet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réforme de ces statuts.

2 – Interventions en Milieu Scolaire – Convention financière année scolaire 2025/2026

Comme chaque année, Cholet Agglomération propose à la commune d'assurer au sein de l'école, des projets musicaux initiés représentant 16 séances diligentées par le Conservatoire du Choletais, pour deux classes de maternelles.

Afin de définir les modalités de fonctionnement des Interventions en Milieu Scolaire (IMS), une convention doit être signée entre Cholet Agglomération et la commune.

Le coût de ces interventions sera à la charge de la commune, au tarif de 55 euros de l'heure soit un total de 1760 euros. S'ajouteront à cette somme, les frais de déplacement des intervenants. A l'issue de ces interventions musicales, une représentation sera donnée par les enfants devant leurs parents.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – Décision modificative n° 01/2025

Afin de pouvoir procéder à différentes écritures comptables demandées par le Trésor Public de Cholet, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits sur le budget principal :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réintégration du coût de l'étude de faisabilité sur le coût global de la bibliothèque (Opérations réelles)		
Compte 2313	+ 540,00 €	
Compte 2031		+ 540,00 €
Intégration dans l'actif des poteaux incendie des lotissements Domaine de la Croix des Rouleaux 1 et Domaine de la Croix des Rouleaux 3 (Opérations d'ordre)		
Compte 21568	+ 3 310,00 €	
Compte 1328		+ 3 310,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Aménagement de rues – Effacement des réseaux

Cholet Agglomération a décidé de poursuivre ses travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP). Sont ainsi prévus, les travaux au sein de la rue de Bel-Air (jusqu'au carrefour de la rue Nationale), le haut de la rue Nationale, la rue des Genêts, la rue des Eglantiers, la rue des Mésanges et la rue des Alouettes. Ces travaux auront lieu en 2026.

Cholet Agglomération propose à la commune d'effectuer des travaux d'aménagement (réfection des voies) lors de leurs travaux de mise en séparatif afin de diminuer le coût de part et d'autre.

La commission Voirie étudiera lors de sa réunion du 6 octobre le plan d'aménagement de la rue de Bel-Air proposé par Cholet Agglomération.

Il semble judicieux de réfléchir en même temps à l'effacement des réseaux au sein des rues concernées. Une demande de chiffrage a donc été demandé au SIEML.

Le montant approximatif des montants du reste à charge pour la commune pour les travaux d'effacement des réseaux s'établit comme suit :

- . rue Nationale (haut de la rue) et rue des Eglantiers : 57.984 euros
- . rue des Eglantiers, haut de la rue de Beauséjour, rue des Frênes (1 poteau), rue des Chênes : 117.715 euros
- . rue des Alouettes et rue des Mésanges : 91.026 euros

Le conseil municipal donne un accord de principe au SIEML pour effectuer les travaux d'effacement de réseaux.

5 – Questions et informations diverses

a/ Marché hebdomadaire du mercredi

Un nouveau primeur sera présent chaque mercredi à compter du 1^{er} octobre.



■ Bibliothèque « Point Virgule »

Quoi de neuf à la bibliothèque ?

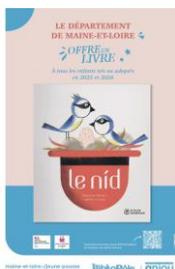
• **En octobre 2025, l'association « Bibliothèque Point Virgule » fête ses 20 ans !**

Pour célébrer cette belle aventure, l'équipe a concocté un programme rempli d'animations et de moments conviviaux.

Profitez-en, toutes nos animations sont gratuites !

• **Poils de lecture**

Votre enfant a des difficultés de lecture ? La présence de Tissy, Newton et Nouméa, chiens formés à la médiation animale, peut l'aider à mieux lire ! Un moment de lecture sans pression ni jugement, pour inviter votre enfant à prendre confiance en lui. Le samedi 29 novembre, de 14h30 à 15h30. Inscriptions sur le portail e-changes



• **Jeune pousse**

Pour favoriser l'accès à la lecture dès le plus jeune âge, le Département du Maine-et-Loire et le Bibliopôle offrent à tous les enfants nés ou adoptés dans le Maine-et-Loire en 2025 l'album "Le Nid". Écrit par Laetitia Le Saux et Stéphane Servant, ce livre illustre la thématique de la naissance avec délicatesse et poésie.

-> Pour le recevoir, contactez votre bibliothèque par mail bib_romagne@choletagglomeration.fr.

Association Point Virgule 20 ans **ÇA SE FÊTE DU 14 AU 25 OCTOBRE !**

Mardi 14 19h	Lecture échanges Grignotage et papotage littéraire Adulte - Sur inscription à la bibliothèque	
Mercredi 15 14h	Light Painting À partir de 6 ans Sur inscription sur e-changes	
Vendredi 17 09h30 et 10h30	Bébés lecteurs 0-4 ans Sur inscription à la bibliothèque	
Vendredi 17 19h-22h	Pizzas et Loups-garous À partir de 12 ans Sur inscription à la bibliothèque	
Samedi 18 15h-18h	Viens jouer ! Jeux de société À partir de 5 ans	
Lundi 20 15h	Panique chez les squelettes ! Escape game, à partir de 8 ans Sur inscription à la bibliothèque	
Jeudi 23 19h	Lecture échanges Grignotage et papotage littéraire Adulte - Sur inscription à la bibliothèque	
Vendredi 24 10h	Bébés lecteurs 0-4 ans Sur inscription à la bibliothèque	
Samedi 25 15h	Biblio-dictée Tous publics Sur inscription à la bibliothèque	

Bibliothèque La Romagne - 68 rue Nationale
02 41 71 39 17 - bib_romagne@choletagglomeration.fr

Fermetures exceptionnelles

- Samedi 1^{er} novembre
- Mercredi 11 novembre
- Du dimanche 21 décembre au vendredi 2 janvier inclus.

■ APEL OGEC et école « L'Arc en Ciel »

L'APEL et l'école « L'Arc en Ciel » de La Romagne organisent comme chaque année :

- **Samedi 13 décembre** : Romag'Noël
- **Mardi 7 mars** : Collecte de ferraille

■ Don du Sang

Jeudi 18 décembre 2025 de 16 h 30 à 19 h 30
à l'Espace Galerne

Mobilisons-nous pour le don de sang !



Avec les périodes de vacances scolaires, les jours fériés et le retour des beaux jours, les collectes de sang ont enregistré une faible fréquentation. Aujourd'hui, les réserves de produits sanguins se sont affaiblies. Nous sommes, depuis de nombreuses années, engagés en faveur du don de sang, et nous vous encourageons à aller donner votre sang dans les jours qui viennent en prenant rendez-vous dans une collecte ou une maison du don. Pour savoir où donner, rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli Don de sang.



■ Stella Sports Cyclo-VTT

Renseignements : sscyclo.laromagne@gmail.com



Ce club de vélo né il y a 47 ans, appartenant à l'époque à la section de la Stella Sports, est un club loisir : les licenciés se retrouvent une fois par semaine pour rouler vers des randonnées organisées par des clubs environnants, le dimanche matin, au local vélo de la salle des sports pour 8h.

Pour découvrir le vélo, il est possible de venir à une séance d'essai.

Les inscriptions peuvent se faire en cours d'année.

La cotisation annuelle est fixée à 40 € (25€ pour les moins de 18 ans).

En 2025 :

28ème édition "La Randomagnonne", randonnée annuelle de La Romagne, a accueilli cette année 887 personnes (certaines années plus de 1600 personnes).

1ère édition "Trail de La Moine", qui fut apprécié par les participants.

Dates à retenir pour 2026 :

« Assemblée Générale » le vendredi 30 janvier à 20h30 à la salle Municipale (place de l'église)

« Trail de La Moine » le samedi 21 mars 2026 (2ème Edition, inscription en ligne sur Helloasso. Lien et QrCode sur Intramuros).

Nous recherchons des bénévoles ce jour entre 18h et 20h pour assurer une mission de commissaire sécurité aux axes et croisements sur La Romagne.

« Randomagnonne » le dimanche 22 mars 2026 (29ème Edition, cyclo/vtt/pédestre avec un parcours familial animé par la bibliothèque Point Virgule).

■ Association Verte Vallée

Toutes les manifestations ont lieu à la Résidence Verte Vallée à 14h30 et sont ouvertes à tous.

Dates à retenir :

Mercredi 19 novembre : accordéon et chants avec Jean Camille

Mercredi 17 décembre : repas de Noël avec Guy et Guitte et leur Orgue de Barbarie

■ Maison Familiale Rurale « Le Vallon »



Journées Portes Ouvertes :

Samedi 6 décembre 2025 de 9h à 12h

Vendredi 16 janvier de 17h à 19h et Samedi 17 janvier 2026 de 9h à 17h

et Samedi 14 mars 2026 de 9h à 17h

■ Entente Sportive La Romagne Roussay

Vous trouverez ci-dessous les événements organisés par le club de football Entente Sportive La Romagne-Roussay ainsi que par le groupement féminin GFS.

- **Soirée de début de saison** : Samedi 22 novembre 2025 – Salle des fêtes de Roussay
- **Galette des reines** : Samedi 3 janvier 2026 – Salle de sport du Longeron
- **Concours de palets** : Samedi 10 janvier 2026 – Salle de sport de La Romagne
- **Bal du foot** : samedi 7 mars 2026 – Espace Galerne
- **Soirée boîte de nuit du GFS** : Samedi 11 avril 2026 – Tremplin des Mauges, Saint Quentin en Mauges
- **Tournoi de l'amitié** : Samedi 13 et dimanche 14 juin 2026 – Stade de La Romagne

N'hésitez pas à noter les dates de nos événements et à suivre la vie du club sur nos réseaux sociaux :

Instagram : [ultraesrr](#)

Facebook : [Entente Sportive La Romagne Roussay](#)



■ Centre Socio Culturel OCSIGÈNE

Tous les mardis : **Arts Textiles et compagnie** de 15h à 17h à la Salle Municipale

Vendredi 24 octobre : **Matinée Rencontre Eveil « Découvertes sensorielles »** – organisée par les jeunes de la MFR à 10h15 à la MFR Le Vallon – Ouvertes aux familles, assistants maternels, gardes à domicile –

Inscriptions au : 02.41.56.46.94

Du 3 au 15 novembre : **Quinzaine Seniors** – organisée par les clubs, associations, municipalités pour faire découvrir aux seniors les activités des communes ! Au programme : code de la route, troc patate, belote et jeux divers, basket santé, thé dansant, initiation vélo électrique... + **Spectacle interactif théâtral et musical autour de la mémoire Noctilus Theatre « CA J’L’AI SU »**

Vendredi 28 et samedi 29 novembre : **Portes Ouvertes de Noël** avec bricolages, chocolat chaud, cuisine, contes... / communication à venir

Mardi 9 décembre : **Matinée Rencontre Eveil « Surprise de Noël »** – organisée par le Relais Petite Enfance à 10h15 à la Résidence Verte Vallée – Ouvertes aux familles, assistants maternels, gardes à domicile – Inscriptions au 02 41 56 46 94

Atelier Mémoire avec la MSA : du 16 au 3 avril, sur 10 vendredis matin, de 9h30 à 12h à la Salle Municipale / communication à venir



■ La MAM Jardin des Sens

La MAM Jardin des Sens est une association de loi 1901 qui est gérée par 4 assistantes maternelles agréées.

Une MAM (Maison d’Assistante Maternelle) est un lieu où plusieurs assistantes maternelles sont regroupés dans le même logement pour y exercer leur activité. A mi-chemin entre la crèche et l’assistante maternelle à domicile, la MAM peut accueillir jusqu’à 12 enfants de 0 à 3 ans.

Nous avons pour mission de :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis.
- Participer à l’éveil et au bon développement des enfants accueillis.
- Contribuer à leur éducation, dans le respect de l’autorité parentale
- Apporter une aide aux parents afin de leur permettre de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Le 2 novembre 2020, notre MAM a ouvert ces portes au 8 Rue des Frênes à la ROMAGNE.

Dans une maison réaménagée pour l’accueil et le bien être des enfants accueillis, selon leur âge, dans une pièce de vie chatoyante, des espaces dédiés aux jeux pour les grands et un espace bébé, une cuisine pour concocter des repas maison et enfin un jardin clôturé pour s’aérer et explorer.

Eh oui, voilà maintenant 5 ans que notre équipe accueillait les premiers loulous... depuis d’autres « copains » sont venus compléter et embellir notre merveilleux « Jardin ».

C’est toujours avec passion et bienveillance que nous partageons des moments de joie, d’apprentissage et d’échange avec les enfants que nous accueillons et leurs parents. N’hésitez pas à nous rejoindre

Pour plus d’informations, contactez-nous au 09.87.76.33.13

La MAM est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Des places sont disponibles dès la rentrée de septembre 2026 !!!

L’équipe de La MAM Jardin des Sens



■ Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes vous propose la première édition de sa « DISCO + 30ANS »

Réservez vite vos places sur Hello Asso via le QR code ou le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-la-romagne/evenements/disco-pour-les-plus-de-30-ans>

Nouveau : Vous pouvez maintenant suivre notre actualité sur Instagram sur notre page « comitefeteslaromagne »

+ 30 ans
SOIRÉE DISCO
SAMEDI 25 OCTOBRE 2025
ESPACE GALERIE - LA ROMAGNE
10 € - UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

Réserve vite ta place

COMITÉ
de la Romagne
des FÊTES



■ Itinérances à La Romagne

Avec cette saison culturelle itinérante, l'Agglomération du Choletais veut faire en sorte que chaque habitant de l'Agglomération bénéficie d'un égal accès à la Culture. L'ensemble des services culturels de l'Agglomération propose un projet artistique en lien avec les communes : expositions, jeux, concerts, spectacles,...etc

Dans le cadre de cette saison culturelle, nous accueillerons un concert par le Conservatoire du Choletais.



DA PONTCÉ
Trio électro-pop
Samedi 22 novembre 2025 à 18h00
à l'Espace Galerne

Avec : Elisabeth Hérault (flûte, saxophones, trombone, machines et chants), Alain Lardeux (trompette, trombone, basse, clavier), Antoine David (percussions, batterie)

Des pop-songs dadaïstes un peu lunaires chantées d'une voix lactée à la poésie abstraite et décalée façon Julien Gasc, Voyou ou Flavien Berger.

Cette soirée conviviale vous permettra de les découvrir !

Tout public / Tarifs : 3€, 5€, 8€

Réservations en ligne et sur le lieu du concert 30 minutes avant le début du spectacle (dans la limite des places disponibles).



Billetterie

Renseignements au : 02.44.09.26.06

La plaquette complète de cette saison culturelle est à votre disposition dans le hall d'entrée de la Mairie.

■ Cholet Agglomération vous aide à composter

Cholet Agglomération offre un bon de réduction de 50€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Cette mesure permet d'accompagner les particuliers qui, depuis le 1^{er} janvier doivent trier leurs déchets biodégradables (épluchures, produits de cuisine et reste de repas) et les séparer du reste des ordures ménagères.

L'achat d'un composteur ou lombricomposteur est valable dans les jardinerias partenaires du territoire.

Pour plus d'informations : ☎ : 02.44.09.25.60



■ Nouveau Primeur sur le marché



Depuis le mercredi 1er octobre, M. FRAJ Anouar tient son stand de Fruits et Légumes sur le marché hebdomadaire à la place du primeur "SarI SECHET".

■ Dépôt de pain à la supérette API les lundis

Depuis début septembre, pour mieux vous servir, il y a un dépôt de pain tous les lundis à la supérette API



■ Nouveaux Services à La Romagne



SAS ENR PHOT SOL'R

Spécialiste de générateur photovoltaïque de la conception à la pause.
Installation pour : revente totale, autoconsommation avec vente de surplus, ou stockage.
Sur tout type de support, couverture tuiles, ardoises, bac acier,...etc
☎ : 02.85.45.35.64 ou 07.44.83.50.31 📧 : contact@enr-ps.com

Couverture Étanchéité Choletaise

Entreprise spécialisée dans la couverture et l'étanchéité.
Couverture traditionnelle, ardoises, tuiles, zinc,...etc
Étanchéité membrane PVC, Bitume, EPDM, Résine, liquide d'étanchéité.
Fumisterie, ramonage et création de conduit. Traitement toiture, façade et entretien pour particulier ou professionnel.
☎ : 02.41.75.74.02 ou 06.31.75.70.65 📧 : tony.rousseau@outlook.com

NOUVEAUX SERVICES SANTÉ À LA ROMAGNE !

Laura COMBE orthophoniste et Margaux ALAIN kinésithérapeute ont démarré cet été leur activité dans la maison de santé, 3B rue Nationale à La Romagne.
Elles viennent donc compléter l'équipe déjà en place de Sophie Gaultier infirmière, Sophie Dénéchère ostéopathe, et Amélie Pereira sage femme.
Retrouvez leurs coordonnées sur Intramuros



■ Inscriptions sur les listes électorales

Pour voter, je m'inscris !



Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur service-public.fr

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

- Rendez-vous dans votre mairie muni :**
→ d'un justificatif d'identité
→ d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Par courrier :**
en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites interieur.gouv.fr ou service-public.fr
- Par Internet :**
en vous rendant sur service-public.fr

Vous êtes de **nationalité française** ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?
votez aux prochaines élections en France

Accédez directement aux démarches



ou sur service-public.fr

📄 Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales



INTRAMUROS : Application à télécharger sur





■ Vœux du Maire :



Madame Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux vous invitent aux vœux de la municipalité :

Le vendredi 9 janvier 2026 à 19 h à l'Espace Galerne

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le samedi	8 h à 12 h	

■ Enquête publique : PLUi-H et les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales

Le PLUi-H, les zonages intercommunaux des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que l'abrogation des cartes communales de Cholet Agglomération, sont soumis à la consultation du public dans le cadre d'une enquête publique unique qui se tiendra du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2025

Messieurs Bertrand Monnet et Gérard Faligant, ainsi que Madame Annick Bidet composent la commission chargée de conduire cette enquête publique. Les commissaires enquêteurs accueilleront le public pour recueillir ses observations lors de permanences qui auront lieu dans les mairies suivantes :

[image.png](#)

Dans chacun de ces lieux, le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre destiné à recueillir vos observations, seront mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet urbanisme.cholet.fr ou sur la plateforme **Préambules** (<https://www.registre-dematerialise.fr/6634>) ou en suivant le QR Code figurant sur la carte.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un registre dématérialisé sécurisé est mis à disposition du public à l'adresse mail indiqué ci-dessus. Le public peut y déposer directement ses contributions et propositions. Les observations peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante :

enquete-publique-6634@registre-dematerialise.fr.

Les contributions adressées par mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

■ Permanences :

⇒ Infirmière de garde :

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Vaccination contre la grippe : à la Maison de santé de 13h30 à 14h, sans RDV, le 17/11 18/11 24/11 et 25/11



⇒ Médecin :

Pour les urgences, composer le **02.41.33.16.33 (24h/24h)**

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

Dr DRAGOMIR La Romagne : 02.41.75.48.76

⇒ Pharmacie :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

Pharmacie LIMOUSIN La Romagne : 02.41.70.32.72





OCTOBRE 2025

Jeudi 23	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 24	Stella Tennis de Table : Pro A à Hennebont	
Samedi 25	Comité des Fêtes : Disco	Espace Galerne

NOVEMBRE 2025

Lundi 3	Muli Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 6	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Vendredi 7	Balayage des rues	
Lundi 10	Stella Tennis de Table : Pro A / Nîmes Montpellier	Salle « La Stella »
Jeudi 13	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 14	Stella Tennis de Table : Pro A à Bruille	
Samedi 15	C.S.I. : Repair Café	Salle Municipale
Mercredi 19	Association Verte Vallée : accordéon avec Jean-Camille	Résidence Verte Vallée
Jeudi 20	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Samedi 22	Itinérances : Concert « Da Pontcé »	Espace Galerne
Samedi 29	Le Laiton Romagnon : Rencontre Interclochers	Salle des Sports

DECEMBRE 2025

Lundi 1er	Muli Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 4	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Samedi 6	M.F.R « Le Vallon » : Journées Portes Ouvertes	M.F.R « Le Vallon »
Dimanche 7	Stella Sports Cycliste : Pot au feu	Salle Bel-Air
Jeudi 11	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Samedi 13	APEL OGEC école « L'Arc en Ciel » : Romag'Noël	Place de la Mairie
Mardi 16	Stella Tennis de Table : Pro A / Roanne	Salle « La Stella »
Mercredi 17	Association Verte Vallée : Repas de Noël avec Guy et Guitte	Résidence Verte Vallée
Jeudi 18	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Jeudi 18	Don du sang	Espace Galerne
Vendredi 19	Stella Tennis de Table : Pro A à Caen	

JANVIER 2026

Lundi 5	Multi Act' Enfance : matinée récréative	Salle Polyvalente
Jeudi 8	Club du Temps Libre : petit concours interne, bricolage, jeux	Salle Municipale
Vendredi 9	Vœux du Maire	Espace Galerne
Samedi 10	Foot ESRR : concours de palets	Salle Polyvalente et salle des sports
Jeudi 15	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 16	C.S.I : Remue Méninges	Lieu à définir
Vendredi 16	Les Marcheurs Romagnons : Assemblée Générale	Salle Municipale
Vendredi 16 et samedi 17	M.F.R « Le Vallon » : Journées Portes Ouvertes	M.F.R « Le Vallon »
Samedi 17 et dimanche 18	Stella Sport Tennis de Table : Compétition	Salle des sports et Polyvalente
Samedi 17 et dimanche 18	Culture et Loisirs : Représentations Théâtre « Quoi de vieux docteur ? »	Espace Galerne
Mercredi 21	Association Verte Vallée : Assemblée Générale	Résidence Verte Vallée
Jeudi 22	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, jeux divers	Salle Municipale





Appel au civisme – Protégeons ensemble notre cadre de vie

. Aux propriétaires d'animaux

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute autre personne qui en a la garde :

- De tenir leur **animal en laisse** sur toutes les voies communales en centre-bourg (arrêté municipal du 16 septembre 2024 fixant un tarif de prise en charge des animaux ainsi qu'une participation journalière)
- De ramasser les déjections de leurs animaux

Le Conseil Municipal des Enfants, soucieux de la propreté et de la sécurité sur la commune, souhaite une véritable prise de conscience de toute la population.

Il souligne également que certains chiens sont gentils mais qu'ils peuvent effrayer les enfants (même les adultes).

Une commune propre et sûre, c'est l'affaire de tous.

. Aux personnes circulant en deux roues ou en voiture

Il est rappelé que vous êtes tenus de respecter les règles du Code de la Route.

Ainsi, vous devez être vigilants quant à votre **vitesse** (50 km/h maxi en centre-bourg, à certains endroits de la commune la vitesse autorisée est même abaissée à 30 km/h), ainsi qu'à votre stationnement. Votre véhicule doit obligatoirement respecter les places de **stationnement** signalées et disponibles sur l'ensemble de la commune.

Un trottoir est avant tout destiné à la libre-circulation des piétons.

. A toute la population

Il est rappelé à tout propriétaire communal, ou locataire, l'obligation fixée par arrêté municipal du 17 février 2023 qui lui est faite **d'entretenir sa délimitation de terrain** avec le domaine public. Ainsi chaque pied de mur ou de haie se doit d'être entretenu et cela de manière régulière.

Il est rappelé que les agents communaux ainsi que les élus œuvrent au bon fonctionnement des services municipaux. Ils interviennent dans l'intérêt de tous.

Tout un chacun se doit donc de respecter agents, élus dans l'exercice de leurs fonctions.

Chacun a un rôle à jouer pour préserver notre environnement et favoriser le bien-vivre ensemble